



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Comité de pilotage Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

Soutiers, le 4 février 2026

Ordre du jour

- **Bilan de l'année 2024-2025**
- Bilan des suivis scientifiques
- Projet pour l'année 2026
- Questions diverses

Bilan 2024-2025

Animation et communication

- 2 classes (Ecoles de Parthenay et Beaulieu) ont bénéficié d'un programme pédagogique «Nos amies les chauves-souris» par Deux-Sèvres Nature Environnement



Bilan 2024-2025

Animation et communication

Suite des programmes pédagogiques

- Sortie sur le terrain et présentation du travail réalisé aux familles pour l'école de Beaulieu
- Support pédagogique pour les prochains élèves de la classe pour l'école de Parthenay



Animation nocturne grand public chiroptères à Allonne le 11 juillet 2025 avec un groupe d'une dizaine de personnes

Bilan 2024-2025

Contractualisation

Signataires de la Charte

- Actuellement 17 signataires
- 15 Particuliers / 2 collectivités
- 278 ha engagés soit environ 4% de la surface du site
- Une nouvelle signature cette année
- 5 renouvellements à prévoir dont 2 déjà en cours

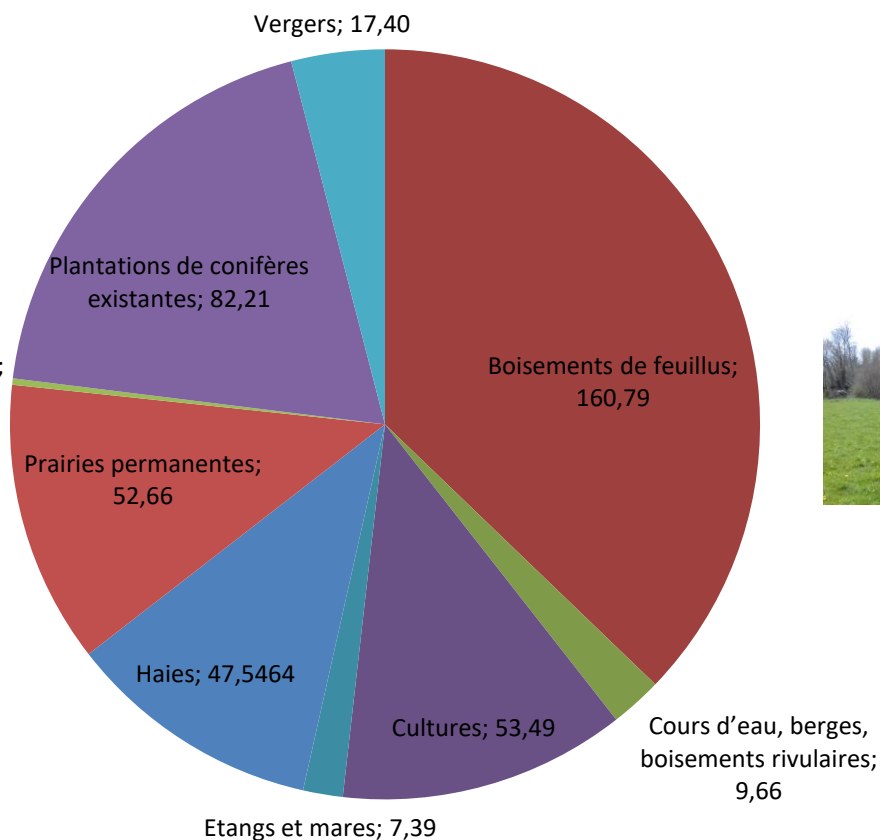


Bilan 2024-2025

Contractualisation



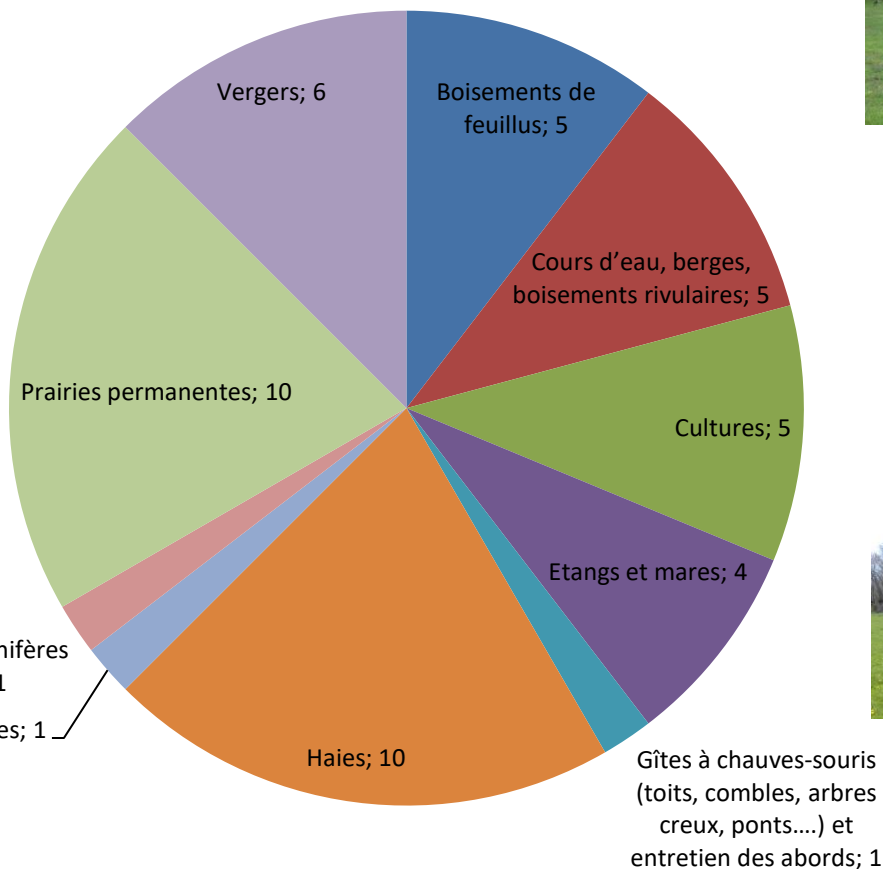
Charte : surfaces contractualisées
(avec doubles comptes)



Bilan 2024-2025

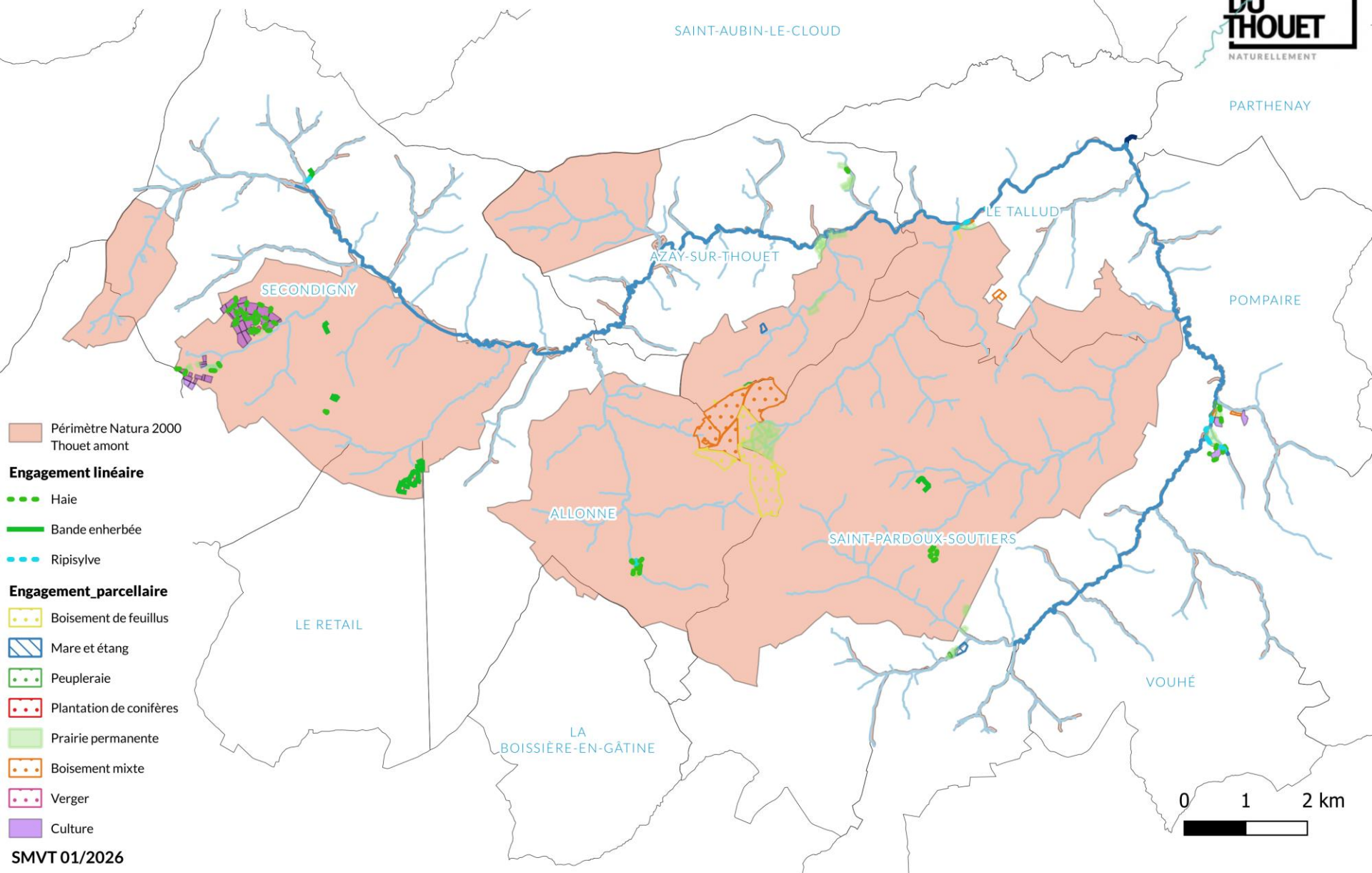
Contractualisation

Charte : nombre de contrats
(avec doubles comptes)



Chartes en cours de validité

Bassin du Thouet amont



Bilan 2024-2025

Contractualisation

PAEC 2023-2027 – Mesures « Parcellaires »

- Création de prairie
 - Protection des espèces – mise en défens
 - Préservation des milieux humides – Amélioration par la gestion du pâturage
 - Entretien durable des infrastructures agro-écologique – mares
 - Entretien durable des infrastructures agro-écologique – Arbre
- 16 exploitations engagées pour 400 ha (hors double-compte milieux humides/mise en défens)
 - 0 engagement 2025

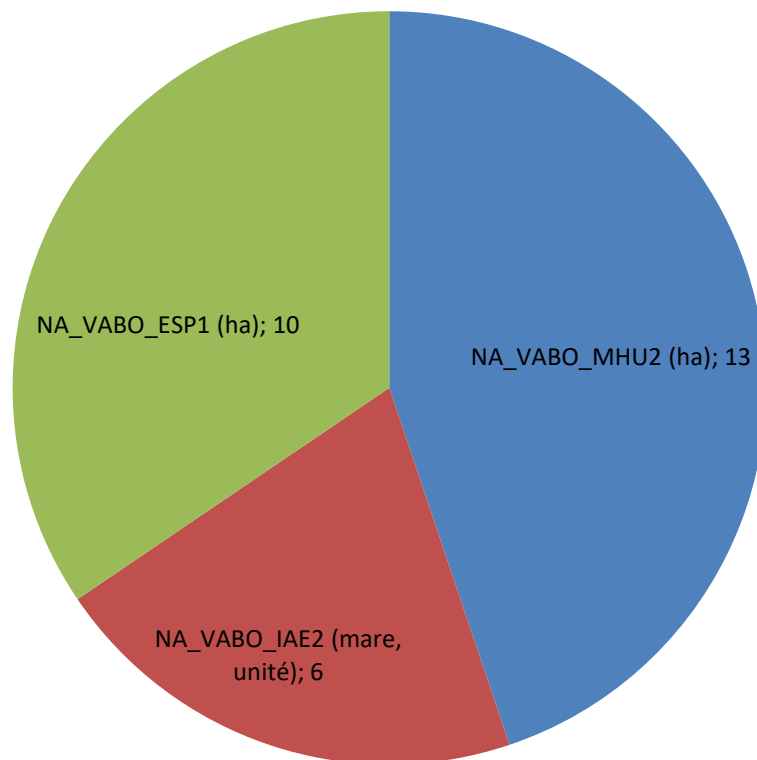


Bilan 2024-2025

Contractualisation

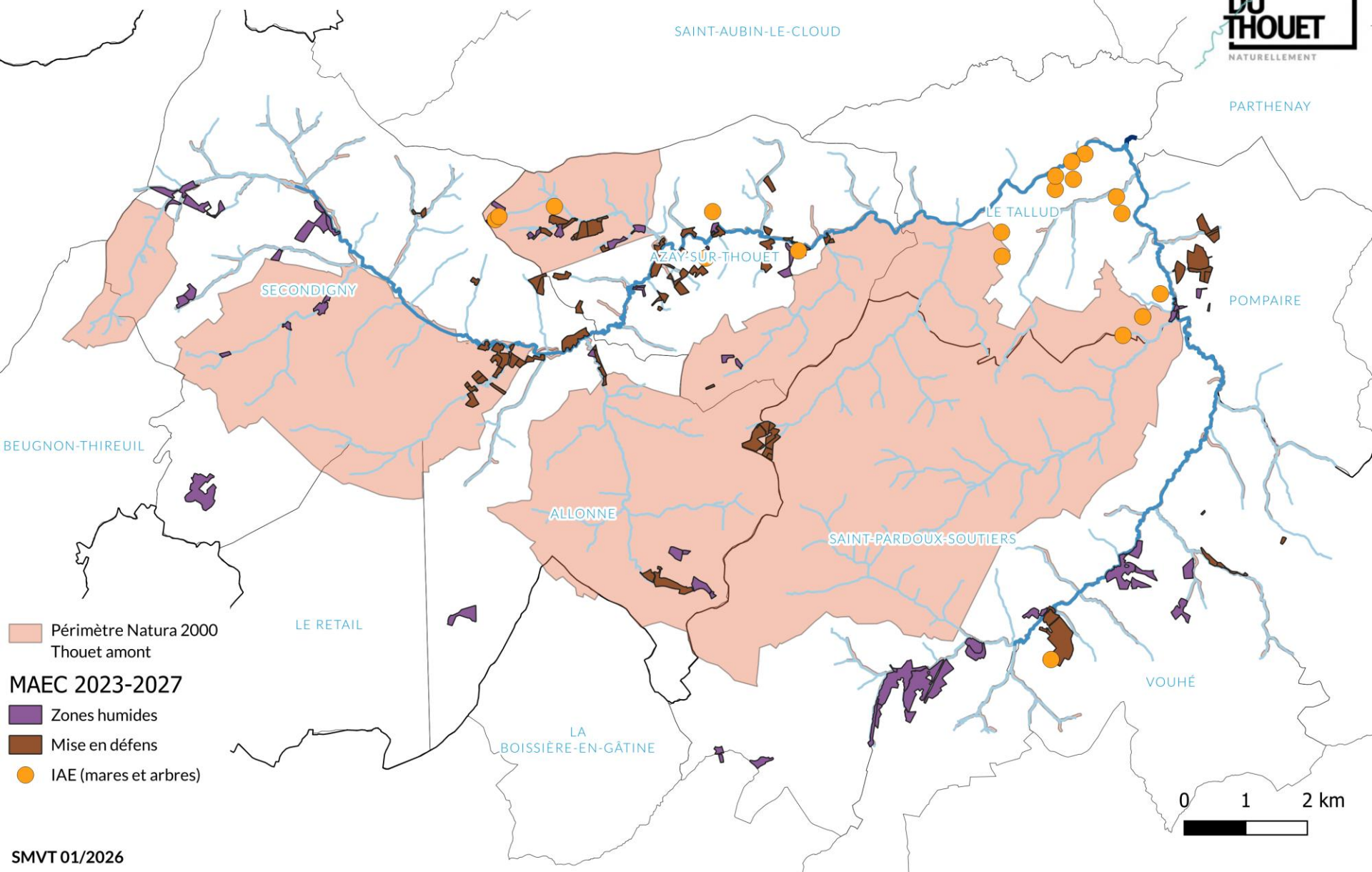
- PAEC 2023-2027 – Mesures « Parcellaires »

Répartition des contrats signés *(avec doubles comptes)*



MAEC 2023-2027

Bassin du Thouet amont



Bilan 2024-2025

Contractualisation

- Premier contrat Natura 2000 sur le site des Sources du Thouet (Le Beugnon-Thireuil) suite à effacement du plan d'eau
- Restauration de ZH, mare et entretien
- Passage de témoin CCVG/CEN Nouvelle-Aquitaine



Bilan 2024-2025

Evaluation des incidences

- Une dizaine de dossiers traités lors de l'année écoulée / probablement pas toutes les EIN2000 ne passent par l'animateur
- Essentiellement dossiers agricoles dont retournement de prairies permanentes
- Un effort de communication est nécessaire pour informer les propriétaires



Formulaire d'évaluation d'incidences Natura 2000

Cadre de la procédure : articles L.414-4 et R.414-19 et suivants du code de l'environnement

Le présent formulaire concerne tous les types de **projets, interventions, ou manifestations**. Des formulaires thématiques sont disponibles pour certains projets ou manifestations, étant plus ciblées il est conseillé de les utiliser :

ATTENTION : Ce formulaire n'est pas adapté aux projets soumis à étude d'impact

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il permet de déterminer si le projet est susceptible d'avoir une incidence sur le ou les sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux incidences susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est à dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site).

Si la conclusion de ce formulaire est l'absence d'incidence, l'évaluation est terminée. Dans le cas contraire, une évaluation plus complète sera indispensable.

Ce formulaire constitue le minimum permettant au service administratif instruisant le projet de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000 requise pour la complétude du dossier. Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur peut donc demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète (telle que requise au R414-23).

ATTENTION : L'évaluation d'incidence ne dispense pas de l'application des autres réglementations dont peut être le projet. Ce formulaire doit donc être joint au dossier d'autorisation ou de déclaration dont relève éventuellement le projet ou la manifestation.

Par contre, l'autorité chargée d'autoriser, d'approuver ou de recevoir la déclaration s'appuie au projet si l'évaluation d'incidences requise n'est pas réalisée, si elle est insuffisante, ou s'il en résulte que le projet porterait atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

NOM (personne morale ou physique) :

Adresse :

téléphone :

Email :



PREFET DES DEUX-SEVRES

Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes

Formulaire de demande d'autorisation et d'évaluation des incidences propres à Natura 2000 (Arrêté préfectoral du 8 avril 2015)

À l'intérieur des sites Natura 2000, tout retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes est soumis à autorisation administrative accompagnée d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Ce formulaire permet de répondre à la question : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation et les espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 ?

Il doit être adressé à la Direction départementale des territoires (Service eau et environnement). La réalisation de travaux ne pourra être engagée qu'après autorisation administrative qui doit être délivrée dans les deux mois après réception du dossier. Au terme de ce délai et en l'absence de réponse de l'administration, le projet pourra être réalisé.

L'évaluation des incidences Natura 2000 se déroule en quatre étapes.

ETAPE 1 - Mon projet et le site Natura 2000 :

- Présentation simplifiée du projet
- Localisation et cartographie
- Chronologie et durée du projet
- Zone d'influence du projet

ETAPE 2 - Analyse des incidences potentielles du projet :

- Exposé argumenté
- Analyse détaillée des différents effets potentiels

ETAPE 3 : Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effet significatif :

- Exposé des mesures d'atténuation ou de suppression

ETAPE 4 - Conclusion

La fiche jointe en annexe vous permet d'identifier les structures animations des sites Natura 2000 des Deux-Sèvres pouvant vous accompagner et vous fournir les informations nécessaires pour remplir ce formulaire.

L'entretien nécessaire au maintien de la prairie n'est pas visé par cette évaluation des incidences s'il ne s'agit que d'un travail superficiel du sol.

31, avenue de Paris - BP 104 - 79011 NOUET Cedex - TÉLÉPHONE : 01 49 06 66 66 - TÉLÉCOPIER : 01 49 06 66 69 - COURRIER : ddt@deuxsevres.fr
RÉDACTION D'ENVIRONNEMENT - 09 80 49 12 61 (11h-17h) - 06 90 01 51 30 (à la vallée et au-delà de la nuit de Noël)



PREFET DES DEUX-SEVRES

Arrachage de haies Formulaire de demande d'autorisation et d'évaluation des incidences propres à Natura 2000 (Arrêté préfectoral du 8 avril 2015)

À l'intérieur des sites Natura 2000, tout arrachage de haies est soumis à autorisation administrative accompagnée d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Seuls les arrachages de haies prévus à l'intérieur d'un site Natura 2000, hors entretien courant, sont soumis à évaluation des incidences. Si la longueur de haie à arracher est inférieure à 12 mètres pour une entée de parcelle culturale, vous n'êtes pas tenu de demander une autorisation administrative. Cette exclusion est limitée à un accès par parcelle culturale et par chemin riverain.

Ce formulaire permet de répondre à la question : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation et les espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 ?

Il doit être adressé à la Direction départementale des territoires (Service eau et environnement). La réalisation de travaux ne pourra être engagée qu'après autorisation administrative qui doit être délivrée dans les deux mois après réception du dossier. Au terme de ce délai et en l'absence de réponse de l'administration, le projet pourra être réalisé.

L'évaluation des incidences Natura 2000 se déroule en quatre étapes.

ETAPE 1 - Mon projet et le site Natura 2000 :

- Présentation simplifiée du projet
- Localisation et cartographie
- Chronologie et durée du projet
- Zone d'influence du projet

ETAPE 2 - Analyse des incidences potentielles du projet :

- Exposé argumenté
- Analyse détaillée des différents effets potentiels

ETAPE 3 : Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effet significatif :

- Exposé des mesures d'atténuation ou de suppression

ETAPE 4 - Conclusion

La fiche jointe en annexe vous permet d'identifier les structures animations des sites Natura 2000 des Deux-Sèvres pouvant vous accompagner et vous fournir les informations nécessaires pour remplir ce formulaire.

31, avenue de Paris - BP 104 - 79011 NOUET Cedex - TÉLÉPHONE : 01 49 06 66 66 - TÉLÉCOPIER : 01 49 06 66 69 - COURRIER : ddt@deuxsevres.fr
RÉDACTION D'ENVIRONNEMENT - 09 80 49 12 61 (11h-17h) - 06 90 01 51 30 (à la vallée et au-delà de la nuit de Noël)



Ordre du jour

- Bilan de l'année 2024-2025
- **Bilan des suivis scientifiques**
- Projet pour l'année 2026
- Questions diverses

Bilan des suivis scientifiques

Rappel des espèces et habitats à enjeux

Habitats

Initialement :

- Forêts alluviales résiduelles (code Natura 2000 : 91E0).
- Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires (code Natura 2000 : 3260).

Trois habitats d'intérêt communautaire ajoutés en 2019 :

- Bas marais acides (6410)
- Prairies maigres de fauche (6510)
- Chênaie à Molinie (9190-1)

Bilan des suivis scientifiques

Rappel des espèces et habitats à enjeux

Espèces

Crustacés :

- Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Poissons

- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Chabot (*Cottus gobio*)

Odonates

- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)

Mammifères aquatiques

- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- Castor d'Europe (*Castor fiber*)

Chiroptères

- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Grand Murin (*Myotis myotis*)
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
- Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)

Coléoptères

- Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Bilan des suivis scientifiques

Suivi et mise à jour de la cartographie des espèces

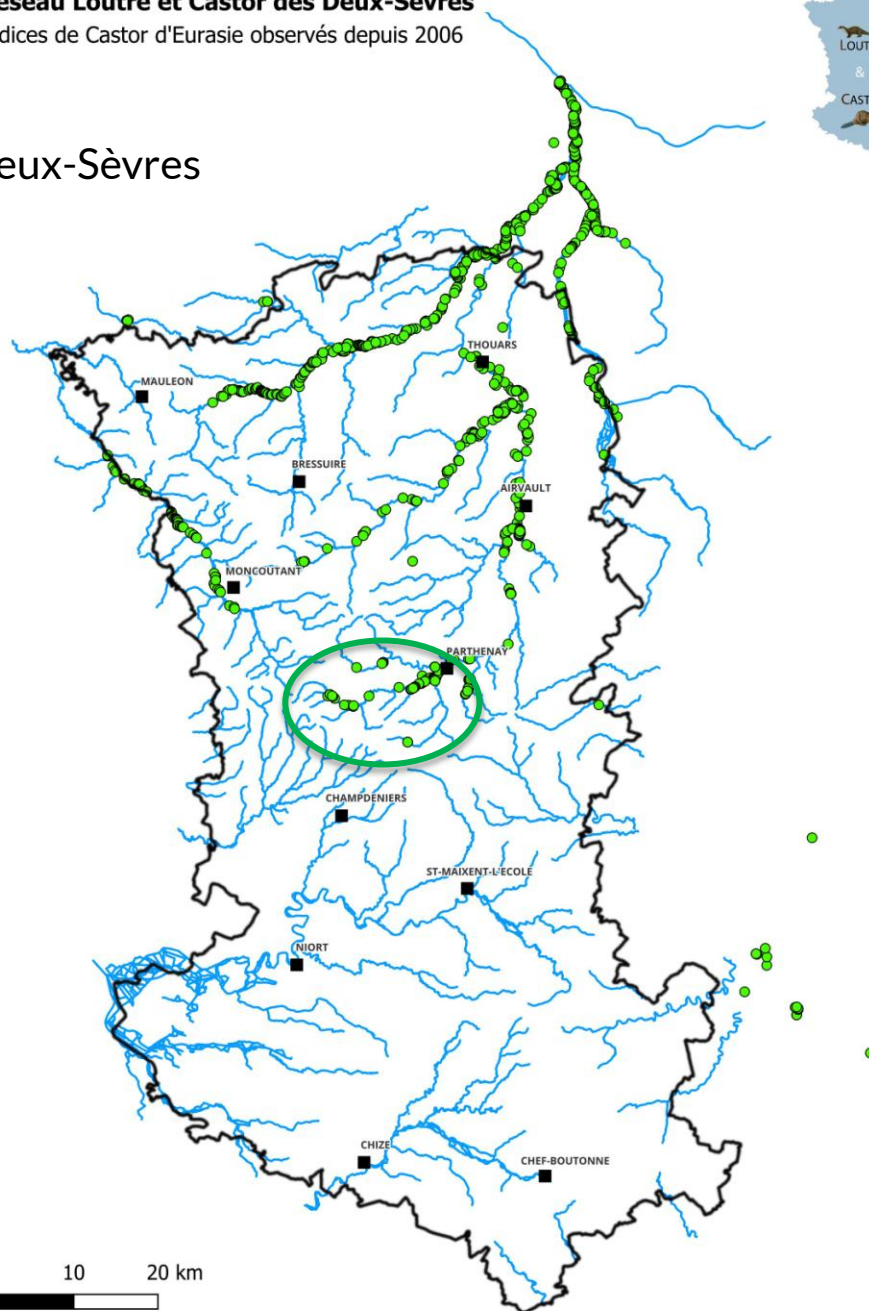
- Suivi réseau Loutre et Castor des Deux-Sèvres

2 espèces toujours bien présentes sur le site, en progression régulière pour le castor



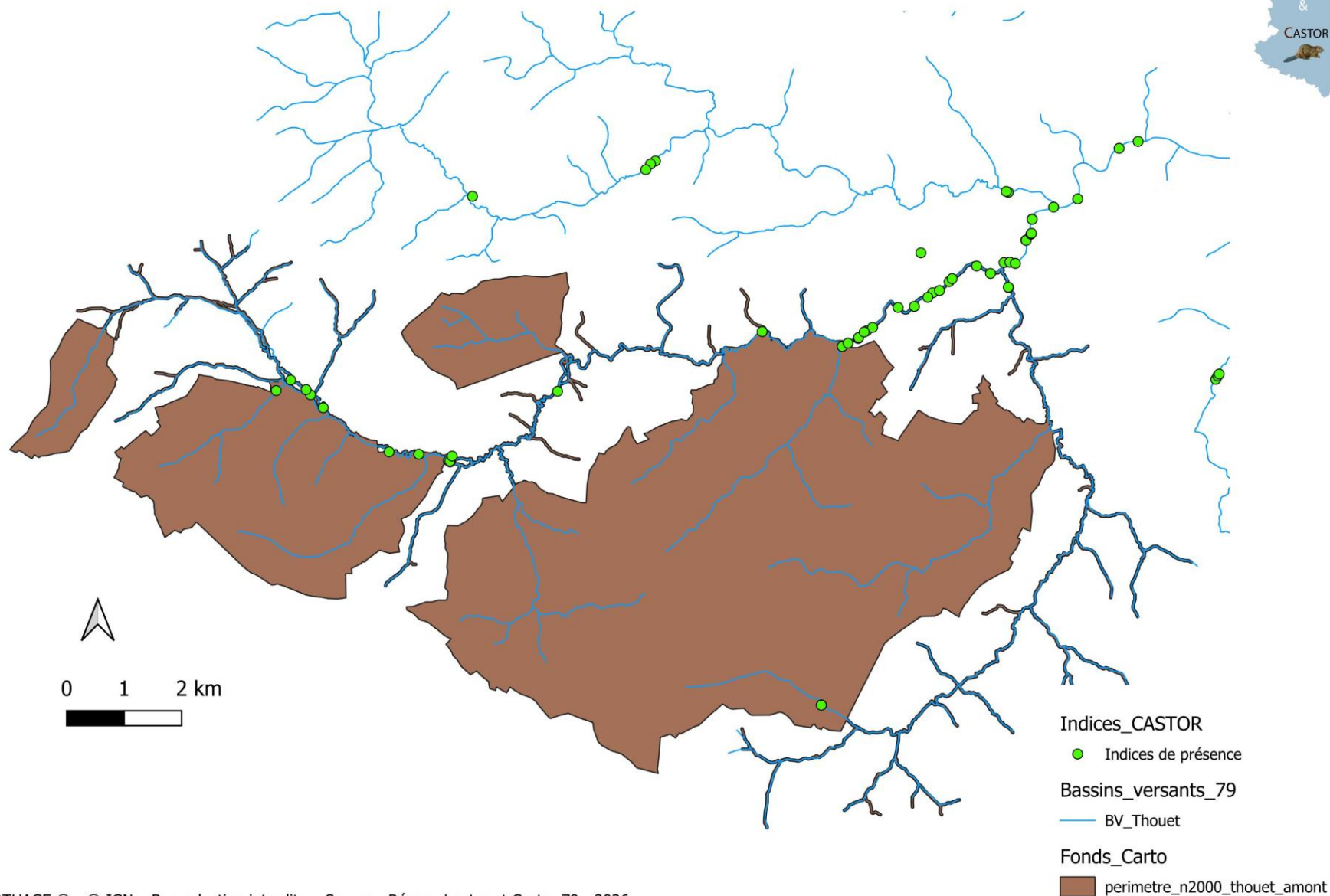
Castor d'Eurasie en Deux-Sèvres

(données 2006-2024)



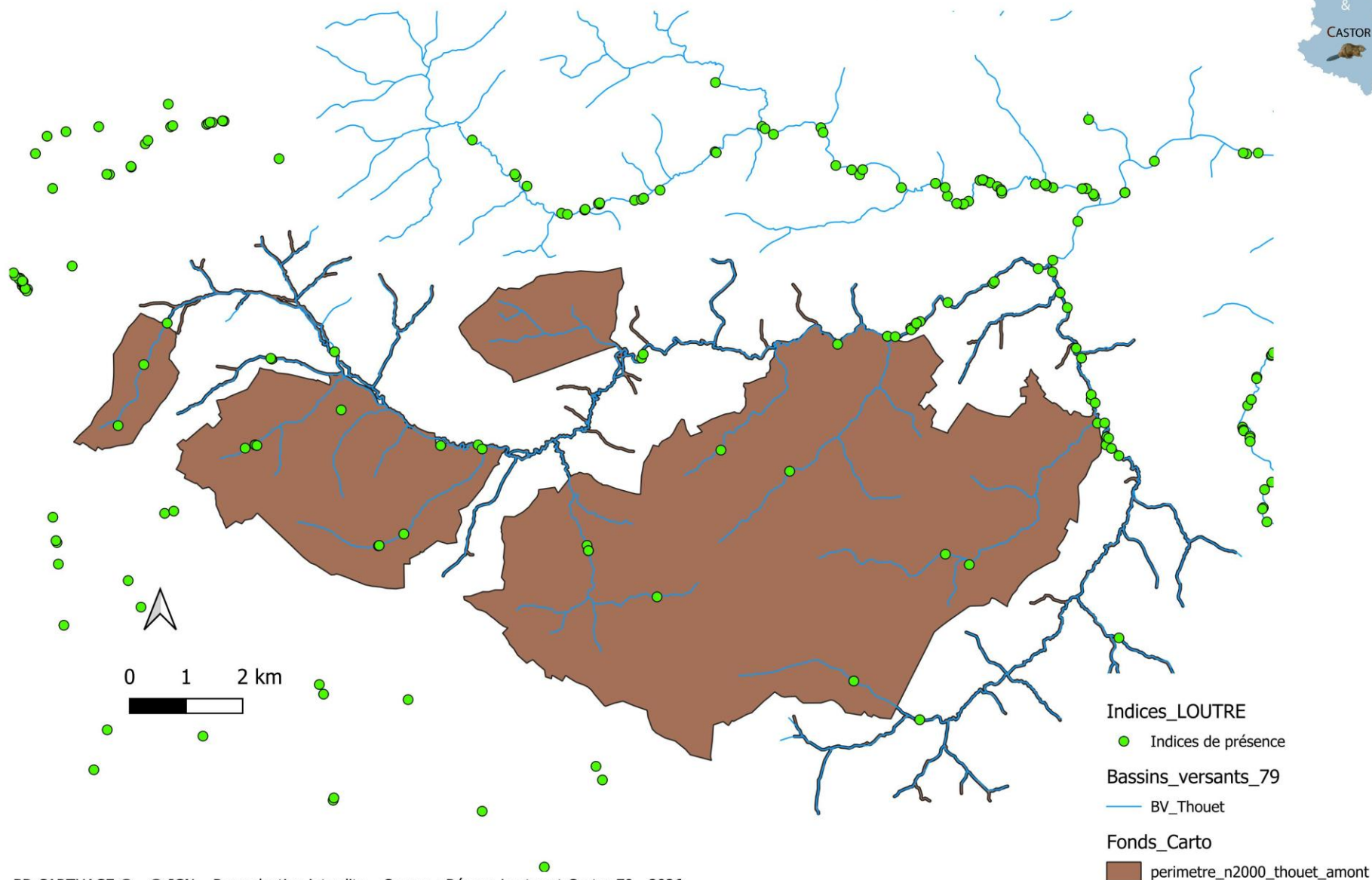
Réseau Loutre et Castor des Deux-Sèvres

Indices de Castor d'Eurasie observés sur le site NATURA 2000 "Vallée du Thouet" sur la période 2022-2025



Réseau Loutre et Castor des Deux-Sèvres

Indices de Loutre d'Europe observés sur le site NATURA 2000 "Vallée du Thouet" sur la période 2010-2025



Bilan des suivis scientifiques

Ecrevisse à pattes blanches
Austropotamobius pallipes

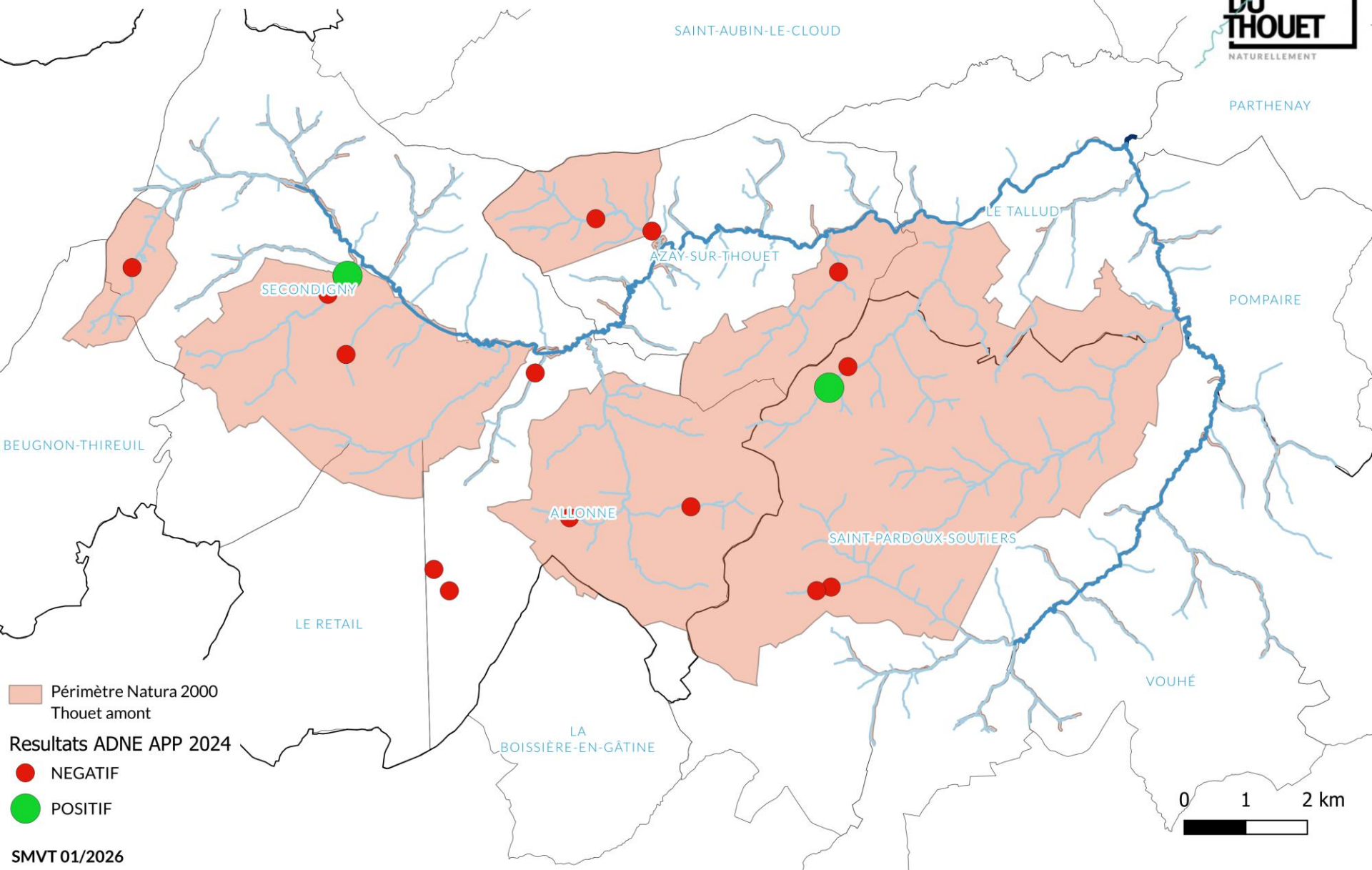


Réseau écrevisse 79

- 15 prélèvements ADNe en 2024 et 8 prélèvements ADNe en 2025
- Formation écrevisse pour 2 techniciens
- 2 secteurs prospectés de nuit 2024/2025 pour 1 observation directe

Résultats analyses ADNe 2024

Bassin du Thouet amont



Bilan des suivis scientifiques

Moules d'eau douce

- Une matinée de prospection le 10 juillet 2025 à la recherche de la mulette épaisse *Unio crassus* (DSNE, OFB, Agglo 2B et SMBVSN) suite à détection ADNe en 2023
- *Unio crassus* confirmée via détermination de coquilles collectées au Tallud (espèce Annexe 2)



Bilan des suivis scientifiques

Campagnol amphibie

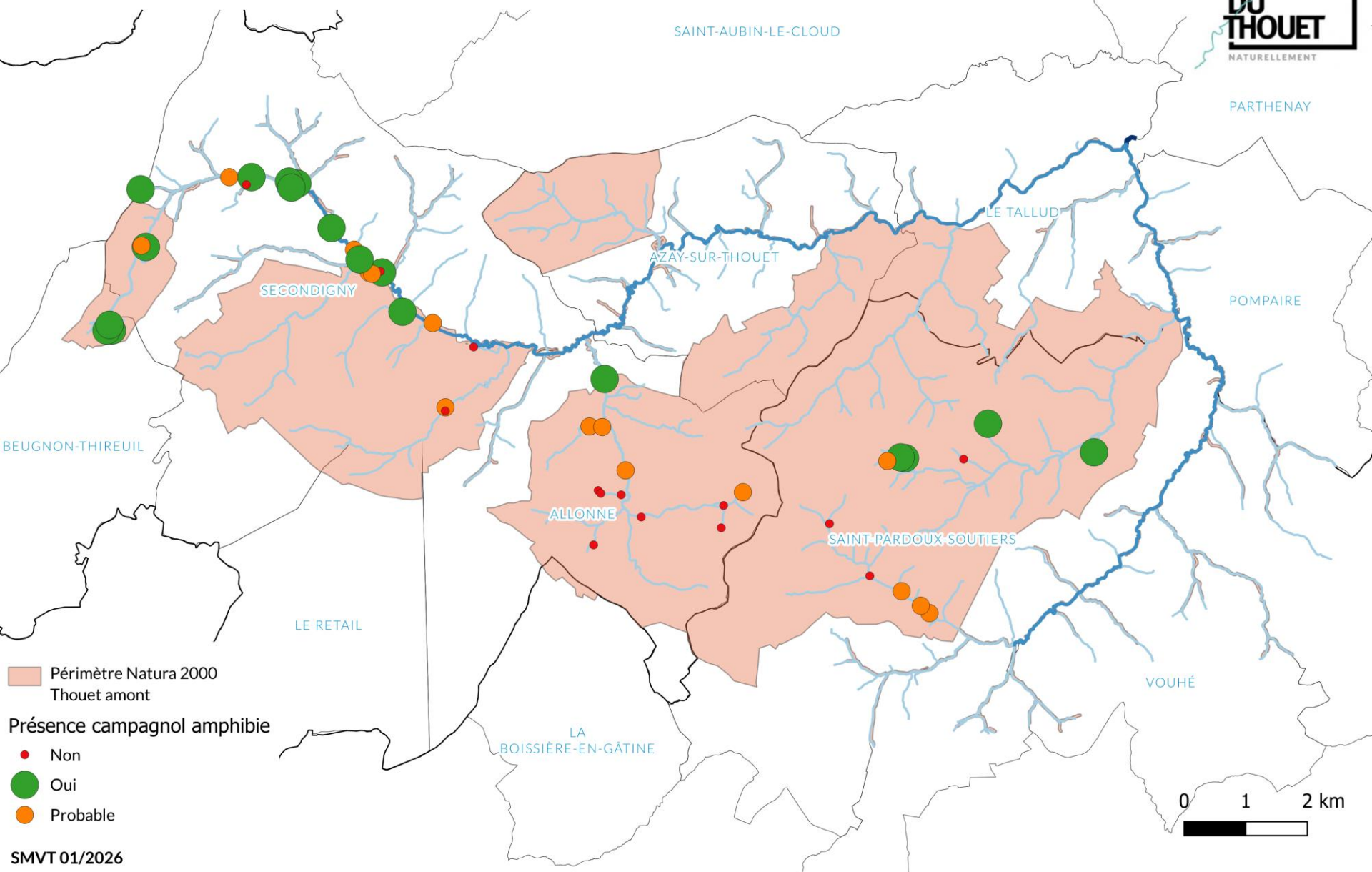
Arvicola sapidus



- Cartographie de la répartition sur le Thouet amont
- Travail de Maxime Rousseau, stagiaire au SMVT pendant 10 semaines
- Bonne répartition sur le site et dispersion par rapport au lit du cours d'eau

Répartition Campagnol amphibie

Bassin du Thouet amont



Bilan des suivis scientifiques

Agrion de mercure

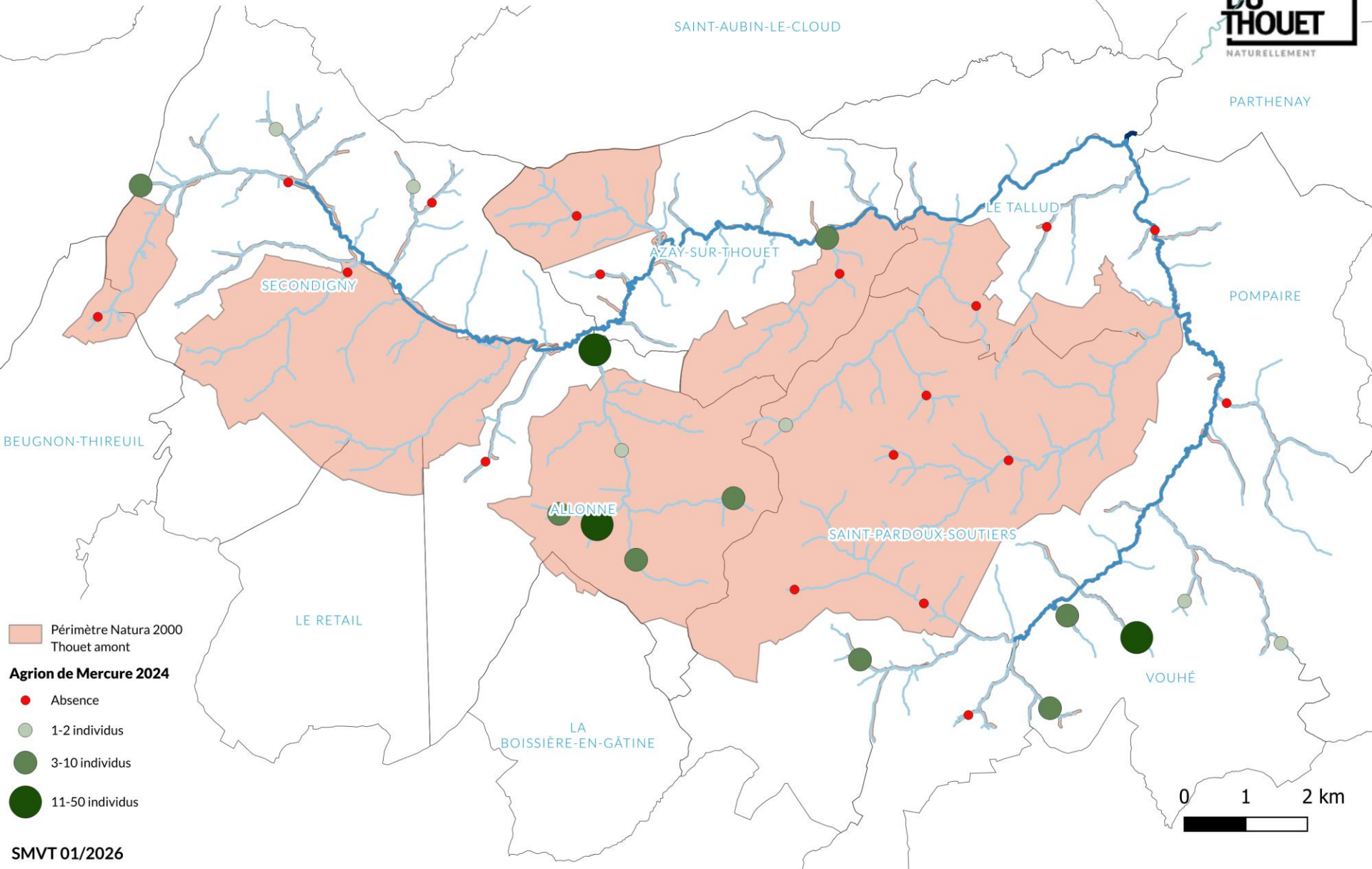
Coenagrion mercuriale



- Cartographie de répartition suite inventaires DSNE 2024
- Travail de Kelly Berce stagiaire pendant 8 semaines pour localisation des secteurs potentiels pour la restauration d'habitat + programme d'actions
- Journée avec Ludovic Rolland (DSNE)

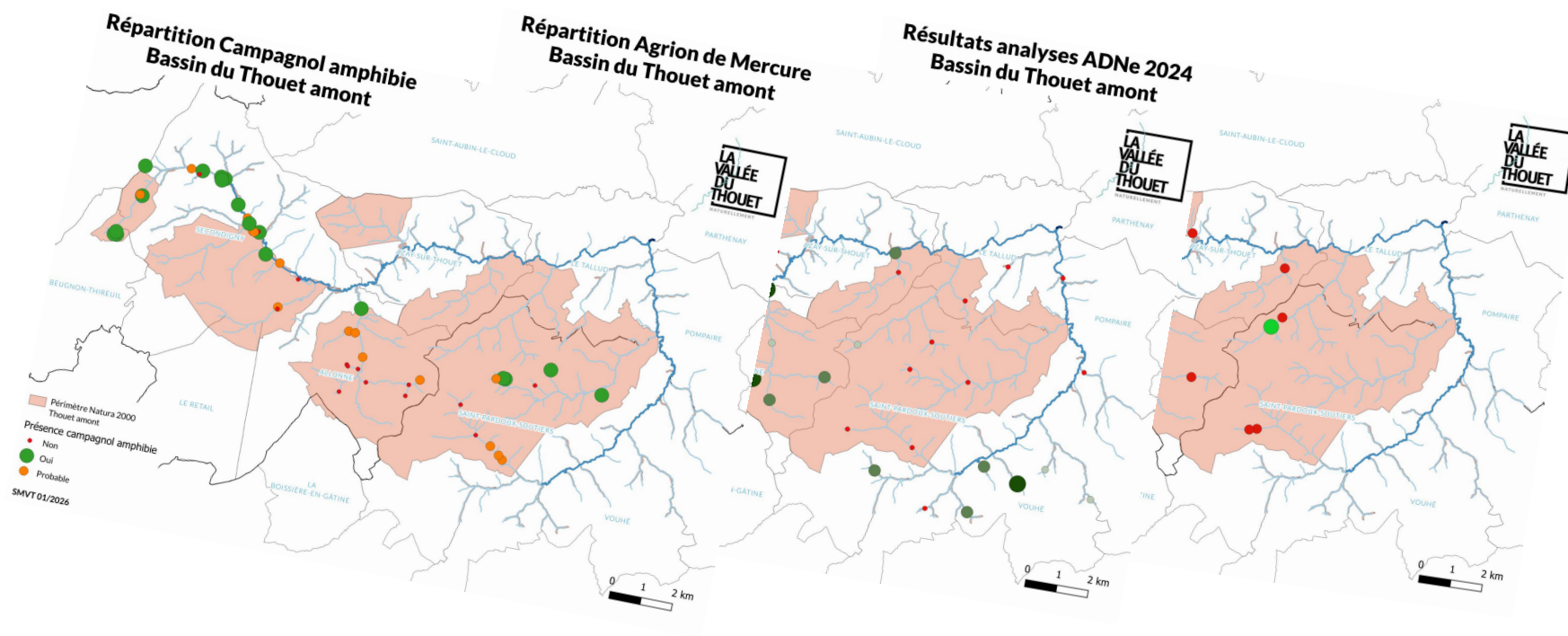
Répartition Agrion de Mercure

Bassin du Thouet amont



Mise à jour DOCOB

- Mise à jour de la cartographie des espèces



- Mise à jour de la liste des espèces

Bilan financier 2024-2025

	Dépenses	Recettes (FEADER)
Poste animateur	19 452,74 €	15 562,19 €
Secrétariat	254,21 €	203,37 €
Animations scolaires et grand public	3 020,00 €	2 416,00 €
Déplacements/frais de missions	1 083,88 €	867,10 €
Coûts indirects	2 956,04 €	2 364,83 €
TOTAL	26 766,87 €	21 413,50 €

Partenariats techniques hors financement Natura 2000

- Contrat Territorial Thouet
- Deux-Sèvres Nature Environnement
- Réseau APP Deux-Sèvres
- Réseau Loutre et Castor Deux-Sèvres



Ordre du jour

- Bilan de l'année 2024-2025
- Bilan des suivis scientifiques
- **Projet pour l'année 2026**
- Questions diverses

Projet pour l'année 2026

Suivi scientifique

Les efforts continuent pour améliorer la connaissance sur l'écrevisse à pieds blancs

- Prélèvements ADN
- Prospections de nuit



Projet pour l'année 2026

Suivi scientifique

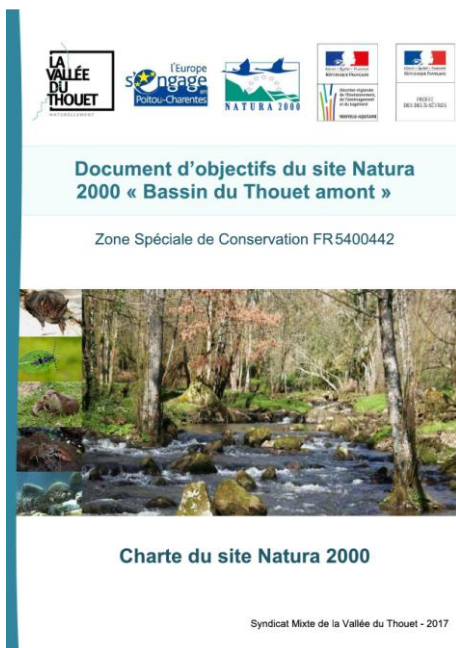
- Complément d'inventaire mulette épaisse incluant 3 analyses ADN
- Suivis thermiques et physico-chimiques
- Projet pique prune avec DSNE



Projet pour l'année 2026

Animation

- Organiser une rencontre entre les signataires de charte Natura 2000
- Organiser un temps fort d'animations et inventaires participatifs format 24 heures de la Nature en partenariat avec le CPIE de Gâtine poitevine



Projet pour l'année 2026

Animation / communication

Accent sur l'information aux élus du territoire en phase post-électorale

- Base guide simplifié Natura 2000 régional (?) à destination des élus

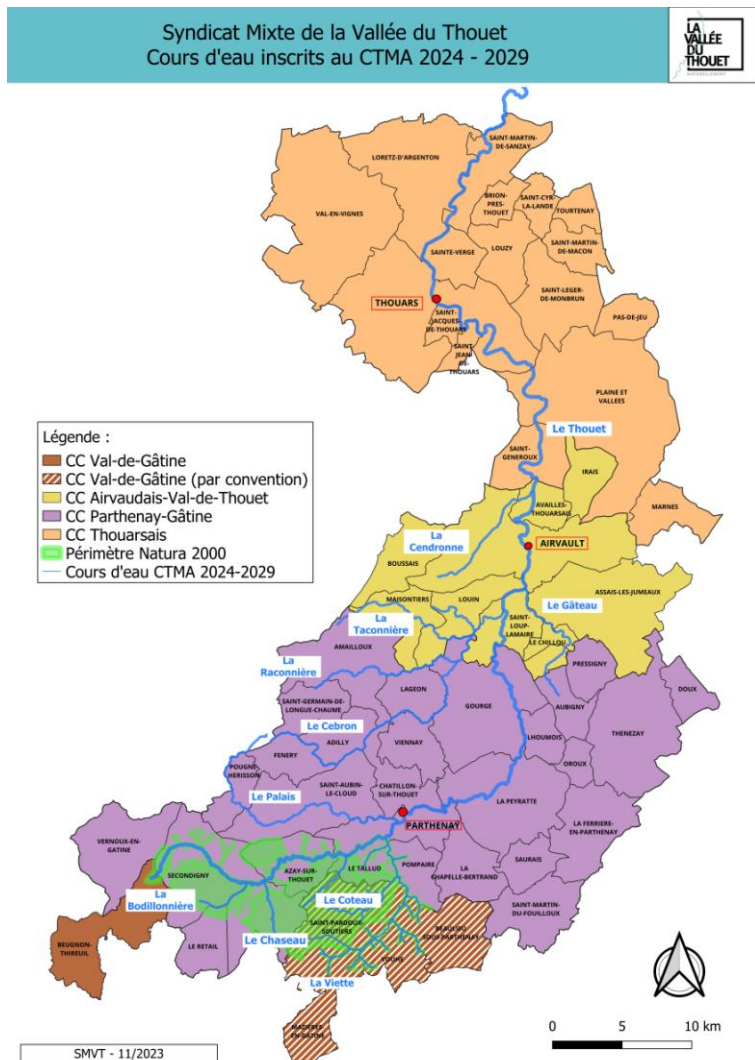
Lien au SECO (enjeu eau potable La Cadorie)

- Sentier pédagogique
- Réflexions sur des problématiques, enjeux communs

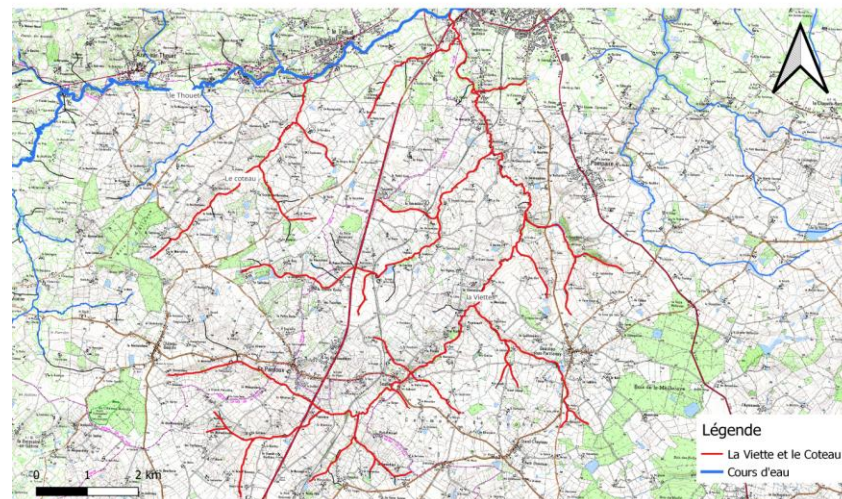
Carnet des espèces / infolettre numérique



Le CT Thouet et Natura 2000



Réseau hydrographique de la Viette et du Coteau



- Mutualisation des prises de contact
 - Formation MAEC/diagnostics/EIN2000
- Complémentaire
 - Etude Viette et Coteau
 - Pêches électriques
 - Autres suivis

Projet pour l'année 2026

Plan de financement prévisionnel (non définitif)

	Dépenses	Recettes (FEADER)
Poste animateur	19 455,16 €	15 564,13 €
Secrétariat	254,21 €	203,37 €
Animations scolaires et grand public / communication	8 000,00 €	6 400,00 €
Déplacements/frais de missions	2 956,41 €	2 365,12 €
Coûts indirects	453,98 €	363,19 €
TOTAL	31 119,76 €	24 895,81 €

Questions diverses

- Signalements/constats infractions – améliorer la circulation de l'information jusqu'à l'animateur
- Convention d'animation avec Région Nouvelle-Aquitaine – Prolongation au 31/12/2026 et renouvellement pour période 2027-2029
- Echanges autour du format du COPIL ? Visites de terrain ? Vos attentes ?

Merci de votre attention

Contact : Anthony BENAY

06 43 98 05 03 / natura2000@valleeduthouet.fr

